



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 27

Réunion du :	Mardi 28 FEVRIER 2023
Président :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membres :	MM. Raymond CAZEAUX – Frederic BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

INFORMATION ET REGLEMENT

LE NOUVEAU PLANNING CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A ETE MIS EN LIGNE



CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 11 (2^{ème} PHASE)

Cette 2^{ème} phase s'effectuera avec les 4 équipes restantes.

La Commission a décidé d'effectuer la 2^{ème} phase en match Aller-Retour (suite aux nombreux forfaits).

Avec un nouveau calendrier à dater du 5 mars 2023.

Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus sur les 2 phases (en tenant compte des bonus/malus).

Le vainqueur des 2 phases sera déclaré Championne du Var et représentera le District du Var pour les Play off d'accession en R1.

INFORMATION CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8 D2 / D3 (2^{ème} PHASE)

En fonction du nombre d'équipes restantes en D2, il sera procédé de la façon suivante :

- Les 6 premiers joueront la 2^{ème} phase en D2 par match Aller uniquement.
- Les 4 équipes restantes joueront la 2^{ème} phase en D3 par match Aller / Retour.

A l'issue de cette 2^{ème} Phase, les points de la 1^{ère} phase seront cumulés à la 2^{ème} Phase.

FORFAIT GENERAL

U15 F A 8 : SIX FOURS LE BRUSC. Amende financière de 62 €.

Suite à 3 forfaits :

07/01/2023

21/01/2023

11/02/2023

COUPE DU VAR SENIORS A 11

CADRAGE FEMININES A 11

A JOUER LE 19 MARS 2023

Sur le terrain du club premier nommé

RC LA BAIE / DRAGUIGNAN

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON

Exempt : TOULON ELITE FUTSAL – HYERES FC

COUPE DU VAR U15F A 8

A JOUER LE 18 MARS 2023

Sur le terrain du club premier nommé

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC DRAGUIGNAN

EFC FREJUS ST RAPHAEL / RACING FC TOULON

FC PUGETOIS / CA CANNETOIS

LA CADIERE U.S / FC LA SEYNE



COUPE DU VAR SENIORS A 8

A JOUER LE 19 MARS 2023
Sur le terrain du club premier nommé

LA VALETTE / FC PAYS DE FAYENCE
FC SEYNOIS / CAMPS ELAN SP
FC ROCBARON / CA ROQUEBRUNE
Exempt : AS ST CYR

REPORT DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Féminines Seniors à 8 – D1 :
FC ROCBARON / LA LONDE S.O. du 27.02.2023 (54086.1)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

Prochaine réunion
Lundi 6 Mars 2023

Le Président : Guy BOUCHON
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER